

COMMUNE DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

Marché de service à bons de commande pour les années 2024-2025-2026

ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
(Communes déléguées de Montaimont, Montgellafrey et St-François-Longchamp)

Identifiant : COMMUNE DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP - Mairie - 73130 ST-FRANCOIS-LONGCHAMP
Tél. 04 79 59 10 79 - E.mail : mairie.administration@saintfrancoislongchamp.fr

Objet : Entretien des sentiers de randonnée durant la période estivale

Procédure de passation : Procédure adaptée

Type et durée : Marché d'exécution de service à bons de commande (années 2024, 2025 et 2026).

Allotissement : La prestation est divisée en 3 lots correspondant au territoire de chacune des communes déléguées.

Description : Le programme de travaux comprend notamment :

- **Le nettoyage des parcours avec élagage et retrait des bois, si nécessaire**
- **Le fauchage et débroussaillage des sentiers, avec évacuation des déchets**
- **Le rétablissement des fils d'eau, la remise en état des passerelles**
- **La pose de la signalétique et dépose en fin de saison estivale, uniquement sur le territoire de la Commune déléguée de St-François-Longchamp.**

La nature et l'étendue de la prestation seront à adapter en fonction des lieux et des besoins.

Date prévisionnelle de commencement : le 1er juin de l'année en cours

Délais et conditions d'exécution : Les prestations ci-dessus sur les sentiers de randonnée listés en ANNEXE 1, devront être réalisées suivant un programme d'exécution convenu et arrêté préalablement avec le Maire, **et terminées au plus tard le 30 juin de l'année en cours**. Des pénalités d'un montant de 100 € seront appliquées par jour de retard. Un second passage durant la deuxième quinzaine de juillet pourra être demandé par les élus sur certains secteurs. Des bons correspondant aux travaux effectués devront être déposés en Mairie chaque fin de période ou fin de semaine. Les dates d'intervention et le détail des travaux effectués devront figurer sur les factures.

Candidature et offre :

- Les Entreprises intéressées par le présent appel public, devront fournir :
 - ⇒ Une lettre de candidature
 - ⇒ Une offre chiffrée détaillant le tarif horaire de la prestation par lot (ANNEXE 2)
 - ⇒ Tous justificatifs concernant la forme juridique de l'Entreprise, sa capacité économique et financière, ses capacités techniques (effectifs et qualifications du personnel, liste du matériel, liste des services similaires effectués au cours des 3 années précédentes).
- Les Entreprises pourront fournir une offre pour un lot, deux lots ou pour les 3 lots.

Critères d'attribution : Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants :

- Tarif horaire : **40 %**
- Moyens techniques mis en œuvre pour assurer la prestation : **30 %**
- Planning d'exécution : **30 %**

Date et lieu de remise des offres : **AVANT LE VENDREDI 10 MAI 2024 à 12h00**
à Monsieur le Maire de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP - Mairie - 73130 ST-FRANCOIS-LONGCHAMP

Date de publication : 24/04/2024

ANNEXE 1 :
ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉE
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP (Années 2024-2025-2026)

LOT N° 1 : Territoire de la Commune déléguée de MONTAİMONT

- En aval de Beaufers jusqu'à la limite communale avec ST-MARTIN (3 sentiers)
- Beaufers → la Pallud
- Le Ruffier
- La Pallud → Chef-Lieu
- Four du Chef-Lieu → mairie
- Chemin de cimetière
- La Pallud → Champfol
- Pontchéry → Champfol
- Champfol → Perthuis
- Perthuis → La Perrière
- Perthuis → Combe Pigeon (en partie sur Montaimont et St-François-Longchamp)
- Près de la Grange → La Ville du Bois (en partie sur Montaimont et St-François-Longchamp)
- La Perrière → Chef-Lieu
- Les Bigots → Tarramur
- Tarramur → Loup
- Tarramur → Bonvillard
- Bonvillard → La Scie
- Chemin de Pierre Rouge
- Chemin de Valbuche
- Chatelard → Les Rieux
- Tarramur → La Planche
- Bonvillard → Les Avanières (chemin rural)
- Lac de Loup → Les Gorgettes
- Les Gorgettes → Les Combes
- L'Ourtier → Plan des Pierres par le col de Paradis (en partie sur Montaimont et St-François-Longchamp)
- Col de Paradis → Piste de la Buffaz par les crêtes
- Plateau de Paradis → Piste de la Buffaz par les arcosses
- Paradis → La Ville du Bois (en partie sur Montaimont et St-François-Longchamp)

LOT N° 2 : Territoire de la Commune déléguée de MONTGELLAFREY

- Chef-Lieu → Les Covatières (en partie sur Montgellafrey et St-François-Longchamp)
- Chef-Lieu → Les Cotes → Charrière → Le Boissonnet → Le Mollaret → Les Sappeys, jusqu'au lac de la Grande Léchère
- Chef-Lieu → Le Chargeux → forêt du Bey (au-dessus de la route Montgellafrey / St-François-Longchamp)
- Le Poizat → Plan des Fées → Lac de la Grande Léchère
- Le Preney → La Mouisse → Le Poizat
- Le Replat → Colombe → Cochenière (jusqu'au pont du Bugeon)
- Le Replat → Le Petit Bois jusqu'au lac de la Grande Léchère
- Le Praz → Grande Combe → Lac de la Grande Léchère
- Mollard du Praz → Lac de la Grande Léchère
- Grand Praz (Malataverne)
- Le Praz jusqu'au Bugeon
- Le Replat → La Pérelle
- La Pérelle → Crête Maxet
- Jonction Crête Maxet → Chemin du Montjoie

- Piste VTT Forêt du Praz → Mollard du Praz
- Chemin du plan des fées → Pierre à Cupules
- Sentier direction des Chavannes
- Piste de la Chapelle des Charmettes
- Sentier des galliformes (boucle réservoir Pérelle)

LOT N° 3 : Territoire de la Commune déléguée de ST-FRANCOIS-LONGCHAMP

- Prise d'eau de ST-MARTIN aux Covatières
- La Rosse → Les Covatières (en partie sur St-François-Longchamp et Montgellafrey)
- Ancien chemin Les Covatières → Le Planet
- Bon Mollard → L'Epalud
- Nouvelle piste Les Covatières → Le Planet
- Le Planet → Route Départementale 213 (cabane chasseurs)
- Le Planet → Chapelle Ste-Anne
- Chapelle Ste-Anne → L'Epalud
- L'Epalud → abris-bus / conteneurs semi-enterrés
- L'Epalud → St-François 1450
- Chapelle Ste-Anne → Combe Pigeon
- Combe Pigeon → limite de Montaimont
- Chemin des Pâquiers
- Longchamp 1650 → L'Ourtier (par Rimollard)
- Restaurant d'altitude « La Bergerie du Soleil » → route de La Buffaz
- Restaurant d'altitude « La Bergerie du Soleil » → télésiège « Le Soleil Rouge »
- Sentier des Demoiselles
- Immeuble « La Lauzière » → route de la Buffaz
- Longchamp 1650 → ruisseau du Bugeon (direction Cochenière)
- L'Ourtier → Cotant (Rimollard / Sommet télésiège « Les Clochettes »)
- Cimetière et abords de l'église des Covatières

ANNEXE 2 :

OFFRE POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP (Années 2024-2023-2025)

LOT N° 1 : Territoire de la Commune déléguée de MONTAIMONT

Désignation	Unité	Prix unitaire HT
Nettoyage des parcours, élagage et retrait du bois, y compris évacuation des déchets	H	
Fauchage et débroussaillage des sentiers, y compris évacuation des déchets	H	
Rétablissement des fils d'eau	H	
Remise en état des passerelles, y compris fournitures	H	

LOT N° 2 : Territoire de la Commune déléguée de MONTGELLAFREY

Désignation	Unité	Prix unitaire HT
Nettoyage des parcours, élagage et retrait du bois, y compris évacuation des déchets	H	
Fauchage et débroussaillage des sentiers, y compris évacuation des déchets	H	
Rétablissement des fils d'eau	H	
Remise en état des passerelles, y compris fournitures	H	

LOT N° 3 : Territoire de la Commune déléguée de ST-FRANCOIS-LONGCHAMP

Désignation	Unité	Prix unitaire HT
Nettoyage des parcours, élagage et retrait du bois, y compris évacuation des déchets	H	
Fauchage et débroussaillage des sentiers, y compris évacuation des déchets	H	
Rétablissement des fils d'eau	H	
Remise en état des passerelles, y compris fournitures	H	
Pose de la signalétique en début de saison estivale	H	
Dépose de la signalétique en fin de saison estivale	H	

A

, le

2024

Signature et cachet de l'Entreprise